



Villars-le-Terroir, le 23 octobre 2017

Conseil communal Villars-le-Terroir

Procès-verbal no 8 de la séance du Conseil communal du 23 octobre 2017

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière.

L'heure de convocation étant écoulée, il souhaite la bienvenue à toute l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.

Point 1 : Appel

Madame Mary-Claire Juriens-Freymond procède à l'appel.

Sont excusés pour cette séance Mesdames Carine Baud, Joëlle Cornuz, Céline Schmid, Messieurs Alain Herminjard et Stéphane Pittet. Non excusé Monsieur Ludovic Schopfer.

Le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans le respect de l'article 48, Monsieur le Président déclare cette séance ouverte.

Point 2 : Assermentation nouvelle Conseillère

A la suite de la démission de Madame Nicole Buchwalder, le Président propose aux membres du Conseil communal d'élire par un vote à main levée, Madame Cindy Reist 1^{ère} suppléante en qualité de conseillère communale pour la durée de la législature. Le Président l'invite à se présenter devant l'assemblée pour lui lire le serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil Communal. Au terme de cette lecture, Madame Cindy Reist lève la main pour prêter serment. Elle est ensuite applaudie par tous les membres présents.

Point 3 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communal du 28 août 2017

Les Conseillers ayant reçu une copie de ce procès-verbal, la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions concernant les différents points à l'ordre du jour du PV du Conseil communal du 28.08.2017. Il n'y a pas de question ni remarque.

Le Président demande alors à l'assemblée d'accepter ce PV par un vote à main levée, ce qui est fait. Le Président remercie ensuite la secrétaire Madame Sterchi pour son excellente rédaction du PV et pour avoir remplacé la secrétaire du Conseil, Madame Juriens, absente lors de cette séance.

Point 4 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats et/ou motions

Le Président n'a reçu aucune motion, postulat à déposer avant le présent Conseil. Il demande à l'assemblée s'il y aurait un postulat, une intervention ou une motion susceptible d'être déposée lors de ce Conseil. Comme ce n'est pas le cas, le Président nous informe que 3 nouvelles commissions ont été créées à savoir :

Pour la création d'un DDP – parcelle 65, soit le terrain situé à côté de l'ancienne laiterie : ont été nommés : Messieurs Blaise Lambercy, Gilles Cherbuin et Alain Herminjard.

Pour la création d'un trottoir reliant le motel à la parcelle de M. Favaro. Le Président précise que ces travaux ont déjà débuté. Ont été nommés : Messieurs José Pittet, Stéphane Pittet et Jean-Pierre Allaz.

Pour l'aménagement extérieur suite à la construction du nouveau bâtiment de l'ASIRE. Ont été nommés : Madame Annick Frasseren, Messieurs Thierry Pittet et Jean-Charles Pittet, dans la continuité de ce qui a été fait avec le premier projet.

Le Président remercie toutes ces personnes pour leur engagement et nous informe ensuite d'un courrier reçu concernant les comptes 2016, suite au rapport de la Commission Gestion et Finances, et nous lit la lettre adressée à Monsieur le Préfet du district par Mme Béatrice Métraux Cheffe du Département des Institutions et de la sécurité.

Après lecture de la lettre le Président précise qu'il n'y a pas encore de suite à ce courrier et vu qu'un rapport du Préfet doit être rendu pour le 31 octobre 2017, le Président informe les Conseillers qu'il reviendra vers eux dès qu'il aura des nouvelles à ce sujet.

Le Président nous informe encore d'une dernière communication, à savoir qu'il remercie chacun des membres du Conseil, de lui communiquer d'ici au 20 novembre 2017 les séances des commissions auxquelles ils ont participé ainsi que les personnes qui ont fait des rapports, afin de pouvoir transmettre les jetons de présence à Madame la Boursière, après contrôle.

Le Président passe ensuite au point suivant.

Point 5 : Communications de la Municipalité

Monsieur le Président rappelle que la discussion n'est pas ouverte mais que des questions pourront être posées à la fin de la séance.

Il passe ensuite la parole à notre Syndic, Monsieur Eric Glauser, lequel souhaite donner la parole à **Monsieur Jean-François Pittet**, municipal, qui nous fait part de 2 communications :

La première concernant les postulats et motions des conseillers concernant le projet éolien. A ce jour la demande a été transmise à l'avocat-conseil de la Municipalité qui s'engage, pour le prochain conseil du mois de décembre, à nous fournir une réponse précise à ce sujet.

L'autre communication concerne le chantier du nouveau bâtiment scolaire. Dans ce cadre-là, la Municipalité a contacté les Transports Publics, le service des routes et l'ASIRE pour organiser la sécurité des piétons dans le quartier attenant au complexe scolaire jusqu'au futur arrêt de bus, qui sera centralisé vers l'ancienne poste, à l'Avenue de la Grange à Janin ; il y aura pour ceci prochainement un préavis qui vous sera adressé concernant cet objet.

Le Président donne ensuite la parole à **Monsieur Cyril Pittet** qui informe le conseil que la Municipalité a dû rétablir le cadenas et des horaires à la décharge, suite au dépôt sauvage dans les différentes bennes. Etant donné que des personnes passent outre la barrière cadénassée, il est prévu de clôturer à moindre frais le pourtour de la décharge. La Municipalité espère ne pas devoir recourir à du personnel pour surveiller ce site. Mais pour l'instant on constate que la situation ne fait qu'empirer. On a fracassé le cadenas pour pouvoir déposer des branches, on a même déposé des pneus devant la porte !

Le Président passe la parole à **Monsieur Eric Glauser** qui informe que la Commune va de nouveau organiser la Fenêtre de l'Avent le 16 décembre avec une verrée offerte à la déchetterie, comme de coutume ces dernières années. Il parle ensuite de choses plus « pratiques » en informant l'assistance que la Municipalité a prévu d'acheter un nouveau beamer, puisque celui utilisé ne fonctionne plus de manière optimale. Le Syndic souhaitait l'utiliser pour montrer aux Conseillers le plan des travaux lot No 1 de l'ASIRE et du lot No 2 de la Commune que les Conseillers avaient accepté lors du dernier conseil. Ces travaux ont démarré la semaine passée. Il y a des palissades de chantier qui ont été mises en place et des interdictions de parcage ont été mises à certains endroits et des autorisations à d'autres. Vous pouvez retrouver le plan sur le site de la Commune, il est téléchargeable en PDF et

en le consultant, vous comprendrez certainement mieux le fonctionnement.

Monsieur le Syndic informe qu'il s'est rendu ces derniers jours en compagnie de la Municipale Madame Véronique Pittet pour guider quelque peu les parents afin de mettre un nouveau système de sécurité en place. Pour l'instant, il n'y a aucun panneau, ceux-ci seront installés dans le courant de la semaine par l'entreprise qui est sur les lieux. La Municipalité ne voulait pas les mettre avant afin de voir la réaction des parents face à ce nouveau cheminement. Monsieur le Syndic explique en deux mots : jusqu'à maintenant les enfants étaient amenés par leurs parents en voiture, ou venaient de manière individuelle à pied ou à vélo et ils arrivaient devant le bâtiment principal et aux alentours de la buvette. Les enfants étaient déposés, c'était un peu le capharnaüm et, de concert avec l'entreprise qui a eu le mandat, la dépose des enfants via les voitures se fera le long du chantier, dans le parking nord-est de la grande salle. Ce matin, un Sécuritas était là et restera en tout cas jusqu'à mercredi pour guider les voitures. Ces voitures se parquent parallèles aux palissades de chantier, de manière à s'arrêter et le ou les enfants sortent de la voiture et celle-ci repart en avant de manière à ne plus faire de marche arrière. Tout ceci sera indiqué de manière plus précise, il sera décidé lors de la première séance de chantier demain matin avec l'entreprise si l'on va installer des panneaux contre les parois, éventuellement des marquages au sol afin que chacun comprenne ce qu'il doit faire ou ne pas faire. La reprise ou la dépose des enfants du côté terrain de foot sera interdite. De cette manière, les parents rentrent dans le parking dans un système de sens unique, il n'y aura plus de marche arrière, les voitures n'iront que dans un sens pour une meilleure sécurité. L'entreprise a aménagé des barrières, comme certains l'ont peut-être vu ce soir, des barrières bois qui ont été mises parallèles aussi au chemin bétonné, de manière à ce que les enfants soient dans une aire sécurisée.

La Municipalité a à cœur que la sécurité soit bien mise en place, et que les parents et les enfants respectent cette signalisation. La Municipalité reste à disposition pour d'éventuelles remarques qui pourraient améliorer ce qui a déjà été mis en place. Elle aura certainement oublié, une chose ou l'autre, ne serait-ce par exemple que les parcsages pour les vélos. Ils étaient jusqu'à maintenant devant l'ancienne buvette, ils ont été déplacés lors de la pré-démolition et ont été mis sur les premières marches. Ils seront certainement déplacés, ce sera aussi discuté demain matin, mais toutes les choses vont se mettre gentiment en place.

Monsieur Eric Glauser, syndic, tient aussi à expliquer pourquoi la démolition de la buvette n'est pas terminée : on avait planifié la démolition de celle-ci pendant les 2 semaines de vacances scolaires, pour tout ce qui est désamiantage, démontage de la toiture, charpente et tout l'intérieur ; tout ceci a pu se faire durant les vacances scolaires. Tout ce qui pouvait représenter de gros risques, principalement au niveau de l'amiante, est réglé.

Par contre, pour la démolition finale, soit la brique, elle n'a pas pu être faite pour une simple et bonne raison c'est que l'armoire principale de gaz de la Commune se trouve accolée au mur nord du bâtiment de la buvette et afin d'éviter une explosion, il a été décidé avec l'entreprise d'attendre que cette armoire soit déplacée, ce qui prendra environ 3 semaines. Ensuite, il a été demandé à

l'entreprise de démonter le reste un mercredi après-midi pour éviter tout désagrément aux classes. De toute façon, par la suite, les travaux ne se feront pas seulement pendant les mercredis après-midi et les vacances. Les travaux vont ensuite continuer pendant les horaires scolaires, M. le Syndic invite les Conseillers à aller voir le plan sur le site internet qui explique beaucoup de choses comme l'emplacement des grues, le trafic, la sécurité prise pour les enfants. Il répète que la Municipalité est à disposition pour les éventuelles questions.

Madame Annick Frasseren demande s'il est possible de poser des questions de suite ou à la fin. M. le Président lui répond que c'est normalement à la fin, mais M. le Syndic intervient pour dire qu'il vaut peut-être la peine de poser les questions maintenant.

Madame Annick Frasseren intervient pour avoir confirmation que maintenant l'entrée des classes se fait par l'entrée de la grande salle et qu'il n'est donc plus possible d'y entrer par la gauche. Elle demande si les tout petits enfants qui vont dans le Portacabine passent par l'entrée principale, longent le bar, et ressortent coté terrain de foot et ensuite se rendent dans le Portacabine situé derrière le bâtiment.

Monsieur Eric Glauser, syndic, répond que c'est bien exact, et que c'est pour une durée de 3 semaines, soit jusqu'à ce que la buvette soit démontée. Ensuite la Municipalité a demandé à avoir un passage de 3 à 3,50 mètres entre les barrières du terrain de foot et le chantier du bâtiment multifonctions pour qu'il y ait un accès pour les livraisons lors de manifestations, et pour que les enfants puissent accéder par un petit couloir. Actuellement avec les barrières de démolition, il ne reste plus assez de place, ce qui veut dire que chaque fois que quelqu'un voudrait venir livrer quelque chose, il faudrait déplacer toutes les barrières, raison pour laquelle l'option qui a été choisie est de faire passer les enfants par l'intérieur du bâtiment. La Municipalité a discuté avec les professeurs et à première vue cela ne leur pose pas de problème.

Madame Annick Frasseren pose encore une question relative au marquage au sol, car elle a eu des remarques de mamans dont les enfants se rendent au Portacabine, et qui se plaignaient de l'arrivée trop rapide des bus. Est-il possible de délimiter une zone au sol que les bus ne franchiraient pas, donc de pouvoir marquer une petite zone de sécurité.

Monsieur Eric Glauser, syndic, répond que ce n'est pas du ressort de la Municipalité et que c'est l'ASIRE qui doit s'occuper de la sécurité des classes. Par contre, la Municipalité a reçu une copie du courrier signé par plusieurs parents et le Syndic et la Municipale Véronique Pittet iront demain matin au rendez-vous de chantier pour discuter avec les représentants de l'ASIRE pour voir ce qu'ils proposent. Mais il semble que la proposition la plus simple est de remettre des barrières en créant un petit couloir afin de sécuriser les enfants, et que les bus n'arrivent pas à 40 km/ h sur le site. Si chacun respecte l'autre, tout ira bien.

Monsieur Camille Allaz intervient pour signaler que l'on fait la remarque pour les bus qui peut-être arrivent trop vite, mais est-ce que l'on ne pourrait pas aussi sensibiliser les parents, les grands-parents qui amènent les enfants à pied, qui passent du côté de la Marie à Dupuis et ensuite chez Gaby, d'utiliser les trottoirs et non pas de marcher le long des murs des maisons. Est-ce que l'on ne peut pas sensibiliser ces personnes.

Monsieur Eric Glauser, syndic, répond que l'on essaie de faire au mieux pour la sécurité. Dans un prochain préavis que vous allez traiter sur les aménagements routiers, on va parler de la sécurité des enfants pour les acheminer depuis l'arrêt de la Poste jusqu'au complexe scolaire. La Municipalité a fait des demandes pour pouvoir mettre des passages-piétons, mais on ne sait pas si la DGMR va les accepter. Supposant que ce soit accepté, cela ne voudra pas dire que les parents ou les grands-parents les utiliseront. C'est pourquoi on ne peut pas mettre un policier derrière chaque parent ou chaque enfant.

Monsieur Camille Allaz ajoute que peut-être dans les classes, les maîtres pourraient sensibiliser les enfants. Car le trafic de voitures est dangereux, mais il y a aussi des adultes avec 7 ou 8 enfants qui n'utilisent pas les trottoirs et on n'est pas à l'abri d'un accident.

Monsieur le Président précise que c'est la Municipalité dans sa séance avec l'ASIRE qui doit régler ce genre de chose.

Monsieur Eric Glauser, syndic, indique qu'il a reçu une information ce matin, à savoir que la gendarmerie allait venir cette semaine dans le collège, et qu'il pense que c'est une bonne chose de transmettre ce problème aux maîtresses qui le retransmettront à la gendarmerie. M. Le Syndic remercie Camille Allaz pour sa remarque qu'il transmettra au corps enseignant.

Monsieur Pascal Pittet demande si le sens unique sera valable pour toute la durée des travaux.

Monsieur Eric Glauser, syndic, répond par l'affirmative, en précisant que ce sera déjà le futur principe qui sera appliqué pour le nouveau bâtiment. Ceci fait partie des propositions de l'ASIRE pour la mise en place de la dépose et la reprise des enfants.

Monsieur Jean-Charles Pittet demande, par rapport au trafic qui a lieu sur ce tronçon, si l'on va interdire aux camions de passer en direction d'Echallens et si quelque chose était prévu en direction de Goumoens, car qu'il y a beaucoup de camions qui l'utilisent.

Monsieur Eric Glauser, syndic, répond que la démarche a été faite via les chemins vers Echallens, que ce soit le chemin via le Centre Collecteur ou le chemin via Champ-Court et que la demande est en train de se faire également pour le Chemin de Montofrey, de concert avec la Municipalité de Goumoens qui souhaite également ne plus avoir ces transports routiers et des cars qui y passent. C'est donc en négociations.

Monsieur Werner Reist intervient pour préciser qu'actuellement la place de jeux n'est plus accessible pour les poussettes, et demande s'il y a moyen de créer un espace un peu plus large le long du terrain de foot.

Monsieur Eric Glauser, syndic, répond qu'il y avait une solution de fermer complètement l'accès à la place de jeux, mais qu'il a été décidé de créer uniquement un petit passage pour les poussettes et ceci pour une courte période de 3 semaines.

Monsieur Camille Allaz souhaite intervenir auprès de Monsieur le Syndic qui parlait de mettre les voitures parallèlement aux palissades qui viennent d'être installées. Il demande s'il ne serait pas plus simple de scier les barrières qui sont contre la Commune puisque les gens arrivent, se parquent et déchargent leurs enfants et donc repartiraient directement sans faire de manœuvres.

Monsieur Eric Glauser, syndic, répond que ce ne serait pas judicieux, car toutes les voitures repartiraient sur le chemin bétonné. Et que dans la solution mise en place à ce jour, elles rentrent par un endroit qui est suffisamment étroit, s'arrêtent en parallèle devant les parois, et sortent toutes par la même sortie. Il y aura un sens unique et un sens interdit, ce qui facilitera le flux de circulation. De plus, le corps enseignant et les parcages à longue durée se feront justement en vis-à-vis de ces barrières. Cette zone de parking doit donc rester possible pour la journée.

Monsieur le Président demande ensuite à l'assistance s'il y a encore d'autres questions relatives à la nouvelle construction ou à la démolition. Comme ce n'est pas le cas, il clôt le sujet.

Monsieur Samuel Kissling relate que la semaine passée il s'est retrouvé bloqué devant la porte de la déchetterie et son cadenas. Il apprend également ce soir que la grande benne bleue sert uniquement à la récupération de la ferraille. Peut-être que c'est de sa faute, car il n'a pas bien pris connaissance du règlement communal, mais il se demande si la population est au courant qu'il s'agit bien d'une benne à ferraille étant donné qu'il y a souvent plein d'autres déchets et que la population s'imagine peut-être que c'est une sorte de gros débarras. A son avis, fermer le portail en donnant des heures d'ouverture à la population sans que quelqu'un ne soit présent pour leur expliquer ou déposer leurs déchets n'est pas efficient. Il propose donc de mettre des panneaux indicatifs devant chaque benne.

Monsieur Cyril Pittet, municipal, répond que la répartition des déchets entre la déchetterie et la décharge est très claire et que l'on pourrait envisager de mettre des panneaux à la décharge pour identifier les différents matériaux, mais que par contre un employé communal a un coût non négligeable et que cette solution n'est pas envisageable.

Monsieur Samuel Kissling précise que si l'on ne fait rien, on ne va pas solutionner le problème, et on va continuer à retrouver des déchets tels que canapés, poussettes, etc.

Monsieur le Président demande à Monsieur Samuel Kissling s'il aimerait simplement que des indications par des panneaux soient affichées à la décharge.

Monsieur Samuel Kissling répond qu'effectivement ce serait une bonne et simple solution.

Monsieur Jean-Joseph Pittet demande si par rapport aux propos de Monsieur Samuel Kissling il existe un écriteau « ferraille », et précise que l'on pourrait également installer un écriteau pour les déchets verts.

Monsieur Cyril Pittet, municipal, informe qu'il fera mettre un écriteau pour la ferraille en précisant que ce n'est pas nécessaire pour les déchets verts.

Monsieur Eric Glauser, syndic, intervient pour indiquer qu'il faut limiter les frais et les discussions et que pour éviter d'en parler pendant 25 ans, la Municipalité s'engage à identifier par des panneaux précis les différentes bennes de la décharge. La tromperie ne sera ainsi plus autorisée.

Monsieur le Président demande ensuite s'il y a d'autres remarques relatives aux informations de la Municipalité. Comme ce n'est pas le cas, il remercie la Municipalité pour ses communications et passe au point suivant.

Point 6 : Préavis municipal N°3/2017 – Arrêté d'imposition pour 2018

Monsieur le Président précise que tous les conseillers communaux ont reçu le préavis avec la convocation. Il passe la parole à Monsieur David Mettraux, rapporteur de la commission gestion et finances, qui nous lit le rapport de la Commission.

Après la lecture du rapport, M. le Président remercie Monsieur David Mettraux et la commission pour leur rapport. Il ouvre la discussion et demande s'il y a des questions sur cet objet.

Monsieur Vincent Pittet pose une question globale, à savoir qu'au vu de ce qui s'est passé depuis le début de cette législature, l'année passée la Municipalité proposait une augmentation de 3 points, et cette année elle nous dit qu'il n'y a pas besoin de ces 3 points. Nous avons eu également un rapport de la commission gestion et finances qui nous démontrait une augmentation de 23 points dans une vision à long terme de la commune pour faire face à ces futurs investissements. Donc j'aimerais que l'on m'explique simplement qu'est-ce qui a changé dans les grandes lignes entre 2016, 2017 et 2018.

Monsieur Eric Glauser, syndic, lui répond que si l'on reprend les comptes 2015 et les comptes 2016, la situation entre 2015 et 2016 s'est nettement améliorée. Les comptes 2016 étaient positifs de CHF 32'000.00 par rapport à un budget négatif de CHF 120'000.00. Par contre, en 2015 c'était l'inverse, on avait un budget bénéficiaire et des comptes déficitaires. Pour 2017, nous avons un budget déficitaire de CHF 120'000.00, et à l'heure actuelle on constate que l'on va contre un résultat positif et bien plus positif que celui de 2016. Donc la Municipalité se propose de vous présenter le statu quo avec 73 points d'impôts. Il y aura effectivement quelques

augmentations typiquement de l'ASIRE, de l'EFAJE, et de différents points que l'on va traiter lors du budget 2018, mais par contre on a aussi quelques rentrées supplémentaires liées à la péréquation par exemple.

Donc quand on contrebalance les 2 choses, on arrive avec un budget 2018 qui va être quasiment identique à celui qui vous a été présenté pour 2017, et on voit qu'on se trouve avec un résultat positif. On ne voit donc pas la nécessité, à l'heure actuelle, de vous demander une augmentation d'impôt. Et comme vous le verrez entre autres sur le bâtiment multifonctions qui coûte quelques CHF 2'980'000.00 le coût de ce bâtiment est infime par rapport à son coût de construction. Donc il n'y a pas de nécessité, pour 2018, d'augmenter le taux d'impôts.

Monsieur Vincent Pittet reprend la parole pour préciser qu'il n'a pas bien compris quand Monsieur Eric Glauser, syndic, a donné l'exemple de la péréquation ou l'on ne savait jamais combien la commune allait recevoir. En effet, il y a 2 ans, c'est la commune qui avait reçu une facture de CHF 300'000.00 à payer, et cette année c'est la commune qui recevra CHF 75'000.00. Donc on ne sait pas à quelle sauce on va être mangé l'année prochaine. De plus au vu des dépenses futures, et de l'augmentation de la facture de l'ASIRE par exemple, ne vaudrait-il quand même pas mieux anticiper un petit peu et augmenter ces impôts ?

Monsieur Eric Glauser, syndic, répond que si l'on reprend la péréquation, c'est vrai qu'il y a deux ans on avait reçu un bulletin de versement de CHF 300'000.00 à payer et que cette année, la commune allait retoucher CHF 290'000.00. Il n'y a rien de caché puisqu'on vous l'a déjà annoncé clairement lors du Conseil pour l'adoption du préavis pour le bâtiment multifonctions, mais moins CHF 300'000.00 et plus CHF 290'000.00, on va simplifier, il y a CHF 600'000.00 de battement, donc c'est relativement important.

Un chiffre qui est maintenant connu pour le bouclage 2017, et que l'on a repris pour les chiffres du budget 2018. Les chiffres qui nous sont donnés par le Canton nous amènent à ce que l'on soit bénéficiaire à la péréquation, contrairement à ces années passées. Pourquoi la commune est bénéficiaire, c'est entre autre, par la réactivation des routes dans notre bilan, ce qui nous permet, de toucher CHF 85'000.00 pour les amortissements de ces routes. C'est des dépenses thématiques dans la péréquation, et ces CHF 85'000.00 sont en notre faveur. On ne les a pas touchés en 2016. On les touche en 2017, et on va les toucher en 2018. Donc, déjà rien que ce chiffre-là couvre une partie des charges, par contre c'est clair que l'on ne va pas tenir encore longtemps avec notre taux à 73%, on le sait pertinemment. On en discutera lors du budget, mais avec l'ARASPE, le CMS, l'EFAJE qui augmentent énormément, et vont encore beaucoup plus augmenter dans les années 2019 à 2020, c'est là qu'on devra certainement réactualiser notre taux d'impôt, mais pour 2018, c'est prématuré. Et puis l'augmentation de 23 points, je m'excuse, mais arrêtez de parler de choses qui sont irréalistes, car c'est peindre le diable sur la muraille, et c'est faire peur à la population.

Monsieur le syndic donne un exemple tout bête d'une commune pas loin d'ici, Bretigny-sur-Morrens, qui investit 8 millions dans une grande salle. Cette grande salle comprend des locaux UAPE, des salles de classes et deux ou trois autres locaux qui seront également loués. Pour ces 8 millions d'investissement, cette commune augmente de 8 points d'impôt. Nous on investit 3 millions, et on n'a pas besoin d'augmenter un seul point. « Je ne sais pas, mais pour moi il n'y a pas photo ! »

Monsieur Vincent Pittet reprend la parole pour dire qu'il a bien compris ce que Monsieur le syndic a dit par rapport aux précédents exercices, et en ce qui nous concerne actuellement. Mais il demande de bien vouloir anticiper un petit peu avec une hausse du taux plutôt que d'être dans la réaction par rapport aux chiffres donnés. Surtout que Monsieur le syndic, dit très justement que les frais de l'ASIRE vont augmenter, le CMS et tout le reste.

Monsieur Eric Glauser, syndic, répond que l'on ne connaît encore pas les chiffres du bouclage 2017 mais que si l'on arrive avec CHF 100'000.00 ou CHF 150'000.00 de résultat positif et que vous allez devoir payer 3 points d'impôts de plus en 2018, vous direz à la Municipalité qu'ils sont sympa, mais ils ont un résultat très positif et on doit mettre 3 points en plus. Alors on peut faire des réserves c'est vrai, mais plus on pourra payer cash mieux c'est pour la commune. Comme cela vous a été évoqué, on a annoncé qu'on pouvait payer un montant de CHF 300'000.00 cash pour le bâtiment multifonctions, à ce jour on est plus près du double que de ces CHF 300'000.00, donc la situation financière de la commune n'est pas catastrophique. Je pense qu'il y a même bien des communes qui nous envient. On ne va pas parler de la commune qui est à l'ouest de chez nous, et qui a un budget déficitaire de CHF 300'000.00 et des comptes déficitaires de CHF 300'000.00. Ils ont aussi des investissements, comme nous. C'est vraiment prématuré de demander à la population, dans une situation qui est relativement saine, d'augmenter le taux d'imposition. On ne va pas dire non plus qu'on n'est comme la commune de Buchillon, on ne va pas se mentir mais on est dans une situation relativement saine.

Monsieur Vincent Pittet demande également s'il ne faut pas augmenter le taux à cause des futures dépenses et des futurs investissements qui pourraient arriver, car on en a quand même deux ou trois importants à prévoir dans le futur. Et bien que Monsieur Eric Glauser, syndic, nous a dit qu'ils n'étaient pas encore échelonnés dans le temps, ils vont tout de même nous tomber dessus prochainement.

Monsieur Eric Glauser, syndic, répond que l'on sait que dans le cadre de cette législature il y a un plan d'investissements qui a été planifié, mais est-ce que l'on va tout faire, est-ce qu'il y a des choses qui vont changer ? C'est le hasard aussi des agendas qui fait que certaines choses peuvent être décalées ou pas. C'est clair qu'il y aura encore des investissements, mais on a encore de la marge pour investir.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, et comme la parole n'est plus demandée, il propose à l'assemblée de clore la discussion et de passer au vote à main levée, en relisant tout d'abord les conclusions du préavis : *« le Conseil Communal de Villars-le-Terroir, vu le préavis de la Municipalité du 25 septembre 2017, oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour, décide d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'an 2018 au taux de 73 % de l'impôt cantonal de base ».*

Monsieur le Président demande aux Conseillers de garder la main en l'air de manière à ce que l'on puisse bien compter les votes :

Il précise : « je prie les membres du Conseil qui approuvent ces conclusions de se manifester en levant la main »

Résultats :

25 voix pour
1 voix contre
2 abstentions

Monsieur le Président conclut que le préavis d'arrêté d'imposition pour l'an 2018 est donc accepté. Il passe ensuite au point suivant.

Point 7 : Divers et propositions individuelles

Monsieur le Président précise qu'il n'y avait pas de remarque suite aux communications de la Municipalité puisqu'elles ont été faites précédemment. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres points à relever.

Monsieur David Mettraux n'a pas voulu intervenir dans les communications afin de laisser la parole à la Municipalité, mais voulait revenir sur le postulat de la commission gestion-finances daté du 20 juin 2017 avec deux questions adressées à M. Jean-François Pittet. En effet dans le postulat et les conclusions qui ont été acceptées lors de la séance du conseil communal du 26 juin 2017 le point 1 mentionnait « faire contrôler la validité juridique du contrat signé en date du 5 septembre 2011 entre la Municipalité de Villars-le-Terroir, Alpiq et la Romande énergie du moment qu'il n'a pas fait l'objet d'un préavis et vote du Conseil en 2011. Le choix de l'avocat sera fait entre la commission de gestion-finances et la Municipalité », et le point 2 mentionnait « rendre réponse dans un délai de 4 mois ». M. David Mettraux est donc surpris que la Municipalité ait nommé un avocat unilatéralement et que le délai échoie ce jeudi et qu'il n'y ait pas de réponse ce soir de la part de la Municipalité.

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, répond que la Municipalité a mandaté un avocat juste pour répondre à votre postulat, et que comme vous le savez certainement un délai de réponse est de douze mois pour un postulat ou une motion dans notre Règlement communal.

Monsieur David Mettraux intervient pour préciser que cette règle n'est pas valable s'il y a un délai plus court qui a été fixé, et de lire l'article 60 de notre règlement du conseil communal.

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, répond qu'il ne pense pas que ce soit du ressort de la Commission gestion et finances d'imposer un délai, mais qu'il peut se tromper. Il informe qu'une réponse sera donnée au prochain Conseil Communal.

Monsieur le Président intervient pour dire que ce point sera contrôlé, de manière à être sûrs que ce délai de 4 mois est conforme à l'article 60 de notre règlement du conseil communal.

Monsieur David Mettraux reprend la parole pour dire que l'on peut déposer des postulats ou des motions sans délais, c'est pour ça que l'article 60 mentionne que la Municipalité doit impérativement les traiter et y répondre dans un délai de douze mois mais en-dessus il est marqué que « tous ceux qui posent un postulat ou une motion peuvent éventuellement l'assortir d'un délai particulier »

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, relève : « éventuellement ».

Monsieur David Pittet rappelle que du moment que ce délai de 4 mois avait été accepté lors du vote du Conseil communal du 26 juin 2017, c'est qu'il est validé et accepté. « je ne suis pas juriste, mais on peut vérifier l'interprétation à faire de l'article 60 ».

Monsieur le Président prend la parole à son tour pour dire qu'il sera fait vérification de l'application de l'article 60, dans le but également d'être au clair pour les autres séances. Il attend donc une réponse le plus rapidement possible de la part de la Municipalité ou de son avocat, ainsi que de la suite à donner pour trouver un avocat en accord entre la Commission gestion et finances et la Municipalité.

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, répond que les conseillers seront informés, mais que cela fait un bon moment que leur avocat est avisé et qu'il a eu encore un contact pas plus tard que ce matin avec lui pour confirmer que la Municipalité est en règle en vertu du règlement communal. M. Jean-François Pittet fait confiance à leur avocat, mais il peut se tromper aussi et l'avenir nous le dira.

Monsieur le Président demande ensuite à l'assemblée s'il y a d'autres divers et propositions individuelles.

Monsieur Jean-Joseph Pittet pose une question sur les panneaux 50km/heure, afin de savoir si chaque chemin communal à l'entrée du village doit posséder un panneau 50km/heure. Car si l'on vient depuis Echallens et que l'on prend le chemin du Larrit, nous pouvons rouler à 80km/heure et il n'y a aucun panneau. Ne faudrait-il donc pas mettre un panneau 50km/heure.

Monsieur le Président précise que le panneau est posé juste après le chemin.

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, répond que c'est une bonne remarque ou question et qu'en effet, c'est comme une canalisation, il ne faut pas de fuite. Donc c'est une bonne remarque et que pour que le chemin du Larrit soit en règle il devrait avoir un panneau 50km/heure. Ce sujet a été discuté récemment en Municipalité.

Monsieur Pascal Pittet propose de déplacer le panneau 50km/heure avant chez Madame Véronique Pittet au vu de la vitesse à laquelle les voitures roulent sur ce chemin.

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, répond que c'est exactement ce qui avait été proposé au Service des Routes et qui a été formellement refusé. Car pour le Service des Routes, le quartier Champ-Court est détaché du village, et quand sur une certaine distance il n'y a pas d'habitation il est formellement interdit de reculer

ou d'avancer un panneau 50km/heure. Monsieur Jean-François Pittet a même proposé de mettre ce panneau juste un mètre avant l'intersection qui part sur le Chemin du Larrit, mais cette proposition a été refusée car vous pouvez également partir sur le chemin qui n'a pas officiellement de nom mais on dit le chemin de Puget ou vous êtes en dehors d'une zone d'habitation.

Monsieur Jean-Pierre Allaz intervient également sur le sujet de la sécurité dans le village, pour informer l'assemblée que le matin des enfants qui vont prendre le bus entre l'ancienne Poste et le chemin de la Bocheire ne prennent pas le trottoir. Ils sont tous du côté à Monsieur Michel Dutoit. Il va bientôt faire nuit le matin et quand une voiture vient en face et qu'il y a 3 enfants l'un à côté de l'autre, c'est dangereux.

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, répond que l'on en revient à la question qui a été traitée au début de séance, à savoir que c'est un problème d'éducation. Il se trouve que l'on n'est pas en ville et qu'il n'y a pas des trottoirs de tous les côtés, donc à chacun la responsabilité d'éduquer ses enfants.

Monsieur le Président précise qu'il croit que le problème vient aussi qu'il n'y a aucun passage à piétons marqué où les enfants peuvent traverser.

Monsieur Jean-François Pittet, municipal, répond qu'il s'agit toujours de la même question à laquelle il apporte toujours les mêmes réponses à savoir que c'est du ressort du Service des Routes. Car lorsqu'on demande un passage piétons, même pour ceux qui vont à l'école, on n'est pas sûrs qu'ils seront validés. Le Service des Routes va venir au moment où il y aura les nouvelles classes qui seront réalisées.

Monsieur le Président intervient pour dire qu'il y aura à ce moment une pression à mettre sur le Service des Routes, car les enfants qui partent du chemin de la Bocheire n'ont aucun trottoir ou passage à piéton pour rejoindre un passage sécurisé. Ça ne sert à rien de faire venir des policiers dans les écoles pour leur apprendre les règles de la circulation, alors qu'on n'a pas de marquage dans le village.

Monsieur Thierry Pittet demande à l'assemblée si vous savez en quelle position se trouve la Suisse dans le monde pour la sécurité routière. Nous sommes en troisième position, par contre pour les passages piétons on est en huitième position. On a un gros problème en Suisse, car il y a beaucoup de monde sur les passages piétons, c'est pour ça qu'actuellement l'Office fédéral des Routes qui vient de nous communiquer les nouvelles directives pour les critères d'examen met en avant des villes comme Cheseaux et Orbe. A Cheseaux il n'y a plus de passage piétons bien que ce soit devenu une ville et que beaucoup de monde la traverse, mais ça devient agréable, parce qu'ils ont développés grâce à la zone 20, une conduite conviviale. Il nous parle encore des nouveaux critères d'examen mis en place récemment afin de rendre les traversées de villes et villages plus conviviaux. Il pense que pour Villars-le-Terroir il serait intéressant de créer une commission participative où chacun donnerait son avis concernant la traversée du village, la manière dont les enfants doivent se rendre à l'école et que l'on soit ainsi tous au courant. Cela lui paraît important de faire interagir des professionnels de la route en se mettant autour d'une table avec des commissions participatives de manière à également

parler d'une motion zone 30 à l'heure.

Monsieur le Président précise que ceci sera développé dans le cadre de la commission d'aménagement, car l'on ne va pas parler uniquement de l'école, mais aussi de tout l'aménagement qui se fera depuis l'ancienne Poste.

Monsieur Thierry Pittet reprend la parole pour relater l'accident qui s'est déroulé sur le passage piéton à Ouchy en début d'année où un jeune garçon et une fille, de 21 et 22 ans sont décédés. Il y a 78 morts par an sur ces passages piétons. Il ne dit pas qu'il faut supprimer ces passages, mais que ce n'est jamais tout noir ou tout blanc, mais faisons attention à ne pas trop sécuriser. Ce qui est important c'est que nous, en tant que Conseillers, montrons tous l'exemple.

Monsieur David Mettraux prend la parole pour rejoindre ce que dit Thierry mais par contre, ce qui lui paraît contradictoire, et cela n'a rien à voir avec la Municipalité ou le Conseil Communal, c'est que lorsqu'on est parent et que l'on reçoit des flyers de la sécurité routière relatifs aux instructions à donner à nos enfants pour se rendre à l'école à pied, on leur dit partout de traverser sur des passages piétons.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions.

Monsieur Sylvain Juriens demande s'il serait possible de changer les horaires de la déchetterie, car le samedi l'ouverture à 9h30 lui paraît assez tard.

Monsieur Cyril Pittet, municipal, indique que le monde vient majoritairement à 11h00 et qu'il est difficilement possible de contenter tout un chacun, sachant qu'il faut payer un employé communal.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques, ce qui n'est pas le cas. Il informe l'assemblée de la date du prochain conseil, à savoir le 11 décembre 2017 à 20h00.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président du Conseil remercie chacun pour sa participation et lève cette séance à 21h07.

Ainsi délibéré en séance du 23 octobre 2017.

Au nom du Conseil communal

Le Président

S. Devolz



La Secrétaire

M.-C. Juriens-Freymond